

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er février 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 222

présenté par
M. Arnaud Leroy

à l'amendement n° 173 de Mme Trollic

ARTICLE 3

À la fin de la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« , le président du conseil régional ou son délégué ayant voix de partage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.